



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 Novembre 2023

Délibération n°2023101

Date de convocation : 07/11/2023

Membres en exercice : 29

Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 24/11/2023



L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Cyril FLOURET, Adjoint, Anne-Marie PONS, Marie SABBATINI, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Laurent ABADIE, Cendrine PRIANO-LAFONT, Paul CHRISTIN, Caroline FAYOL, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Jérôme DEMOTIER pouvoir à Paul CHRISTIN
Lysiane VOISIN pouvoir à Alexandra CAMBON
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Christelle JABLONSKI pouvoir à Nicolas PAGET
Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Julien LENZI pouvoir à Cyril FLOURET

Absents :

Thierry BLATTES
Catherine ZDYB
Secrétaire de Séance :
Alexandra CAMBON

BUDGET / PARTICIPATION 2023 – CAISSE DES ECOLES

La délibération 2023-059 prise le 16 mai 2023 et rendue exécutoire le 19/05/2023 fixait le montant de la subvention à destination de la caisse des écoles primaires à hauteur de 20 000 €.

L'augmentation des frais de transport et des aléas survenus lors de l'organisation de la classe nature ont engendré des frais supplémentaires et imprévus ne permettant pas à la caisse des écoles de pouvoir recouvrir la totalité de ces dépenses.

Afin de ne pas mettre en difficulté leur situation financière, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la caisse des écoles.

BÉNÉFICIAIRE	MONTANT AIDE EXCEPTIONNELLE 2023
657361/ CAISSE DES ÉCOLES ECOLE PRIMAIRE – CLASSE DE DÉCOUVERTE / USEP	5 000 €

Vu le Budget 2023 de la Commune de Courthézon,

Considérant l'intérêt de la caisse des écoles,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-084-2184 00398-2023 1114-DCM20231 01-

Le conseil municipal ayant oui l'exposé de la Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires, et après avoir délibéré à l'unanimité :

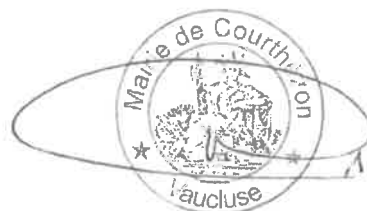
- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à la caisse des écoles primaires pour un montant de 5 000 €
- **DIT** que ces crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 de la commune.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Nicolas PAGET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2023

Application agréée E-legalite.com

98_DE-084-2184 00398-20231114-DCM2023101-